



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 12 juin 2020

**8<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-6-8-1**

**Service instructeur**

Direction des Systèmes d'Information

**Service consulté**

Direction de l'Education, de la Culture et des  
Sports

### **POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE**

#### **APPEL A PROJETS EQUIPEMENTS MOBILES CONNECTES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les dotations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Equipements Mobiles Connectés ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique numérique à destination des collèges et vise à accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques sur la base d'équipements mobiles connectés, comme les tablettes numériques.  
Le montant global des dotations proposé dans ce rapport s'élève à 350 000 € (section investissement).

Dans le cadre de la stratégie PRET (Pour la Réussite Educative de Tous), le Conseil départemental a défini, en partenariat avec l'Education Nationale, une nouvelle politique pour le Numérique Educatif, mobilisant un budget de 10M € sur 5 ans (dont 3,4M € sur 3 ans pour le renouvellement du parc informatique).

Un des axes forts de cette nouvelle Politique Numérique concerne l'introduction progressive des équipements mobiles connectés, qui comprennent notamment les tablettes numériques et les smartphones.

Ainsi, la Collectivité a lancé en 2019 un premier appel à projets, à destination des collèges, dont le but est d'accompagner la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques, sur la base d'équipements mobiles connectés. Ces matériels seront partagés entre les élèves, sous la forme de chariot mobile.

Par délibération n°CP-2020-1-8-6 du 17 janvier 2020, la Commission permanente a validé le renouvellement de cet appel à projets et approuvé le cahier des charges et le calendrier afférents pour l'année 2020.

Lors du BP 2020, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 350 000 € de crédits d'investissement pour cette nouvelle opération.

### **1) Objectifs de l'appel à projets :**

A travers la mise en œuvre de cet appel à projets, le Département souhaite accompagner le développement de nouveaux usages avec et par le numérique, au service des apprentissages.

Par ailleurs, ce dispositif permettra d'intégrer pleinement les équipements mobiles connectés dans l'écosystème numérique des établissements et d'ajuster le parc informatique, et notamment le nombre d'ordinateurs fixes, au regard des nouvelles pratiques pédagogiques.

Après une première dotation en 2019, la volonté du Département est de renouveler, chaque année, ce dispositif afin de permettre à de nouveaux établissements de déposer un dossier ou d'augmenter le nombre d'équipements pour les établissements où les usages se développent.

### **2) Critères appliqués dans l'instruction des dossiers :**

Les critères de sélection s'appuient sur :

- Le volet pédagogique du projet, et sa cohérence avec le projet d'établissement ;
- Le volet accompagnement avec les besoins en termes de formation ;
- Le volet pilotage, présentant le dispositif de suivi et d'évaluation du projet ;
- Le volet communication, intégrant le plan de communication à destination notamment des parents d'élèves ;
- Le volet technique, présentant le matériel demandé, les conditions de stockage et de sécurisation;
- Le volet financier indiquant les éventuelles possibilités de cofinancement.

Les trois premiers critères ont été évalués avec le concours de la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif).

Le caractère interdisciplinaire du projet et l'optimisation de l'utilisation du matériel sont également pris en compte dans l'évaluation.

Les projets peuvent intégrer les équipements personnels des élèves et des enseignants (BYOD « *Bring Your Own Device* »/AVEC « *Apportez Votre Equipement personnel de Communication* ») en complément de matériels fournis dans le cadre de cet appel à projets. Pour mémoire, le BYOD/AVEC désigne l'usage, dans le cadre scolaire, d'un équipement numérique personnel dont la responsabilité ne relève ni de l'État ni de la Collectivité.

A noter, enfin, qu'une attention particulière est portée sur les projets intégrant des classes de SEGPA ou d'ULIS.

Pour les collèges déposant une demande d'équipements complémentaires, seuls les volets pédagogique (si modification du projet initial), formation, pilotage et technique sont évalués.

### 3) Avis du comité de pilotage :

16 établissements ont déposé un dossier, dont 6 font une demande d'équipement complémentaire. 4 collèges déposent un dossier pour la première fois.

Un groupe de travail, composé de la DANE, de l'Inspection Académique, et de représentants de chefs d'établissements, s'est réuni le 12 mai dernier pour faire la synthèse de l'analyse des dossiers et préparer une proposition de répartition des dotations.

Le résultat de ce travail et les propositions de dotations et de financements sont présentés dans la liste ci-jointe (annexe 2).

Un classement de l'ensemble des dossiers est présenté en annexe 1.

12 projets sur 16 sont ainsi estimés par le groupe de travail conformes au cahier des charges et éligibles à une dotation ou à un financement.

Comme proposé lors de la 8<sup>ème</sup> Commission du 27 avril dernier, dans le cadre de la feuille de route « APRES-COVID 19 », et ainsi que décidé par délibération de la Commission permanente du 15 mai 2020, des tablettes seront mises spécifiquement à disposition des professeurs porteurs du projet, afin qu'ils puissent se familiariser et prendre en main plus rapidement ce nouvel outil. Les établissements dotés en 2019 sont également concernés, y compris les collèges Ulrich à Habsheim et Macé à Mulhouse, bien que leur note soit inférieure au seuil d'admission cette année.

Le projet du collège Monod à Ottmarsheim est orienté uniquement sur les équipements personnels. Il est proposé d'équiper quand même les enseignants porteurs du projet.

Le dernier projet (collège Krafft à Pfastatt) visait plus à réduire la fracture numérique dans les familles qu'à équiper les élèves en classe. Cette problématique a été prise en compte par la Collectivité pendant la période de confinement à travers la mise à disposition de tablettes pour les familles sans équipement. Aucune dotation n'est donc proposée à ce collège.

A noter que 6 dossiers concernent des établissements dont le projet n'avait pas été retenu l'an dernier. Les porteurs de ces projets ont tenu compte des retours du groupe de travail pour compléter et enrichir leurs projets pédagogiques. Cela démontre aussi une maturité quant aux apports du numérique dans l'enseignement.

Par ailleurs, les tablettes de la dotation 2019 ont été mises à disposition des familles suite à la fermeture des établissements, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19. Dans le cas où des tablettes ne seraient pas restituées, ou non réutilisables, il est prévu un volant de 20 tablettes pour compléter la dotation. Les tablettes restantes pourront être mises à disposition de professeurs. Si ce montant s'avère insuffisant, le complément sera prélevé sur l'enveloppe consacrée à l'appel à projets 2021.

L'enveloppe globale pour cet appel à projets s'élève ainsi à 350 000€.

La mise en œuvre des projets, ainsi que la programmation des formations, est prévue à partir du mois de septembre.

Une évaluation sera réalisée début 2021, sur la base des premiers usages constatés.

En conclusion, il vous est proposé :

- de valider le classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Equipements Mobiles Connectés » pour l'année 2020, tel que figurant en annexe 1 au présent rapport, et de retenir les projets dont la note globale est égale ou supérieure à 3,

- d'approuver les dotations et financements attribués aux projets retenus pour un montant total de 350 000 €, selon la répartition présentée en annexe 2 au présent rapport,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes :
  - Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831 (section investissement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT